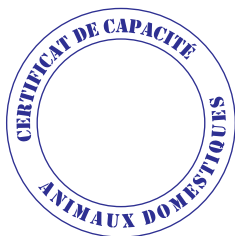




Faites un  
Métier  
de votre Passion

Formations aux métiers animaliers



[www.apivet.fr](http://www.apivet.fr)

Organisme de formation professionnelle

L'organisme de formation Apivet	page 2
Le public concerné et les possibilités de financement	page 3
Les conditions d'entrée en formation	page 3
L'attestation de fin de formation	page 3
Le métier d'auxiliaire vétérinaire	page 4
Les qualités recherchées	page 4
La formation de Personnel-soignant non vétérinaire en Cabinet ou Clinique Vétérinaire	page 5
Les cours de la formation de base (415 heures)	page 5
Les modules optionnels (105 heures)	page 5
L'offre de formations	page 5
Formation et évaluation pour le certificat de capacité "Animaux domestiques"	page 6
L'épreuve de contrôle des connaissances	page 6
Les formations d'Apivet pour l'attestation de connaissances du certificat de capacité "animaux domestiques"	page 7
Dossier Candidature pour l'entrée en formation	page 8

## L'organisme de formation Apivet

*L'organisme de formation professionnelle Apivet s'adapte à vos besoins de connaissances pour mieux vous préparer aux métiers animaliers.*

**Né de la volonté d'une  
équipe confirmée de  
vétérinaires de partager  
leurs connaissances,  
Apivet vous propose des  
formations de qualité :**

• **Formations au métier  
d'auxiliaire vétérinaire**  
comme défini à l'échelon 3 de la  
convention collective N°3282 des  
cabinets et cliniques vétérinaires  
(voir p. 4 et 5).

• **Formations pour l'obtention  
de l'attestation de connaissances  
du certificat de capacité  
"animaux domestiques"**  
conforme aux arrêtés du 16 juin et  
du 25 novembre 2014 relatifs aux  
justificatifs de connaissance requis  
pour les personnes exerçant des  
activités liées aux animaux de  
compagnie d'espèces domes-  
tiques (voir p.6 et 7).



## Le public concerné et les possibilités de financement

### La formation continue s'adresse à tout public d'adultes :

- **Public d'adultes déjà engagés dans la vie active.**
- **Public de jeunes adultes qui désirent s'y engager et qui en font la demande.**



### Sont donc concernés par les formations d'Apivet :

- Les particuliers à titre individuel et à leurs frais.
- Les salariés (secteurs public et privé).
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs non salariés, les professions libérales

À titre individuel, cette formation n'ouvre pas droit aux bourses de l'enseignement supérieur.

Si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi, vous serez inscrit en tant que stagiaire de la formation et vous pourrez, **en fonction de vos droits acquis précédemment**, bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge totale ou partielle des frais de la formation. Renseignez-vous auprès de votre

employeur, de votre conseiller Pôle-emploi ou CSP, du Conseil Régional ou de votre Mission Locale.

## Les conditions d'entrée

### Pour vous accepter en formation, nous vous demandons :



- De remplir le dossier de candidature en fin de brochure et de rédiger une lettre de motivation.
- D'avoir un niveau scolaire "Terminale" ou d'une expérience professionnelle et personnelle significative.
- Pour la formation auxiliaire, d'effectuer un stage de dix jours en milieu

professionnel pour confirmer votre inscription. L'évaluation en milieu du travail (EMT) organisée par Pôle-emploi peut remplacer cette période de stage.

Votre admission se fera sur dossier et entretien individuel. Vous recevrez à la suite de cet entretien une convention (ou contrat) de formation professionnelle.

## L'attestation de fin de formation

### Quelle que soit la formation choisie :

Vous recevrez une attestation de présence et une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée ainsi que vos résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Pour le dossier du certificat de capacité, vous recevrez un bordereau de score d'évaluation personnalisé avec la date de l'évaluation, le numéro de session, les catégories animales objets de l'évaluation et votre niveau de réussite.





L'auxiliaire vétérinaire est complémentaire du Vétérinaire dans son activité. Il exerce au sein d'équipe de deux à plusieurs dizaines de personnes. Les animaux accueillis sont très variés mais les chiens et les chats sont presque toujours présents. Les établissements vétérinaires dits mixtes soignent aussi les animaux d'élevage : chevaux, vaches, moutons... Certains cabinets ou cliniques vétérinaires sont spécialisés en nouveaux animaux de compagnie (NACs) ou bien proposent leur compétence aux autres vétérinaires ou travaillent en itinérance.

### L'auxiliaire vétérinaire en complément du vétérinaire, aide à la prise en charge :

- Du maître de l'animal ou de son éleveur : il accueille, conseille, prend les rendez-vous, détecte et réagit consciencieusement aux urgences.
- De l'animal : il aide le praticien avant, pendant et après les interventions chirurgicales, surveille les animaux hospitalisés et contient les animaux au cours de certaines consultations ou lors de clichés radiologiques, prélèvements sanguins ...

Il effectue les commandes des produits, facture les soins aux propriétaires et communique régulièrement avec le cabinet-comptable de la clinique.

L'auxiliaire vétérinaire est aussi responsable de l'hygiène de la clinique. Le nettoyage, la désinfection du matériel et des locaux sont

indispensables pour éviter toute transmission de maladies nosocomiales.

Ce travail demande rigueur et efficacité.



## Les qualités recherchées

Si l'attrait pour l'animal est indispensable pour exercer ce métier, il n'est pas suffisant pour s'épanouir dans un cabinet ou une clinique vétérinaire. En effet, l'auxiliaire vétérinaire doit :

- Être bienveillant, aimer les gens. Face aux situations difficiles ou douloureuses, il faut savoir réagir avec patience sans trop rentrer dans l'émotion.
- Aimer le travail de groupe. La bonne humeur, le respect de l'autre, la communication sont fondamentaux pour ce métier d'équipe.
- Réagir vite et s'adapter à toutes les situations. Les patients, les questions, les situations sont nombreux et variés dans une journée. Le Personnel Soignant non Vétérinaire ne doit "pas avoir les deux pieds dans le même sabot". Il n'y a pas de routine dans ce métier. Les vétérinaires apprécient les auxiliaires polyvalents et réactifs.
- Se former continuellement. De nouvelles maladies apparaissent, de nouveaux médicaments sont prescrits et les conseils évoluent. L'auxiliaire vétérinaire doit se tenir informé tous les jours grâce à la presse spécialisée et les formations continues.



# La formation d'Apivet de Personnel-soignant non vétérinaire en Cabinet ou Clinique Vétérinaire

Cette formation se déroule sur 6 mois :

- De septembre à mi-février
- Ou de mi-janvier à début juillet.

Elle s'articule autour de :

- Quinze semaines de cours et une semaine d'examen final.

Cela correspond à 520 heures de cours dispensés en totalité.

De nombreuses mises en situation et travaux pratiques sont organisés pour mieux comprendre et appliquer les connaissances acquises.

• Onze semaines de stage obligatoire non rémunéré en cabinets ou cliniques vétérinaires dont deux semaines préalables à la formation. Ces deux semaines d'immersion en milieu professionnel vous permettront de confirmer votre inscription à la formation.

Les neuf autres semaines se répartissent sur 3 périodes : une de deux, une de trois et une de quatre semaines. Vous rechercherez trois

lieux de stage différents pour découvrir les multiples facettes de ce métier ainsi que les différents types de clientèles. Vous vous familiariserez ainsi avec les demandes des cliniques canines, mixtes ou référées afin d'améliorer rapidement vos savoirs et savoir-faire.

## Les cours de la formation de base (415 h.)

- Accueil/Marketing
- Back-office avec aide aux soins
- Communication
- Connaissances du vivant: Anatomie, Physiologie, Biologie, Biochimie...
- Front-office ou Relations avec la clientèle
- Gestion - Informatique
- Contrat de travail et convention collective
- Législation
- Pathologie canine, féline et rurale
- Pharmacologie

## Les modules optionnels (105 h.)

• Module équin avec zootechnie, parasitologie, pathologie et travaux pratiques encadrés / mises en situation spécifiques aux chevaux (43.5 heures).

• Module NACs avec zootechnie, parasitologie, pathologie, préparation au certificat de capacité et travaux pratiques encadrés / mises en situation spécifiques aux NACs (48 h.).

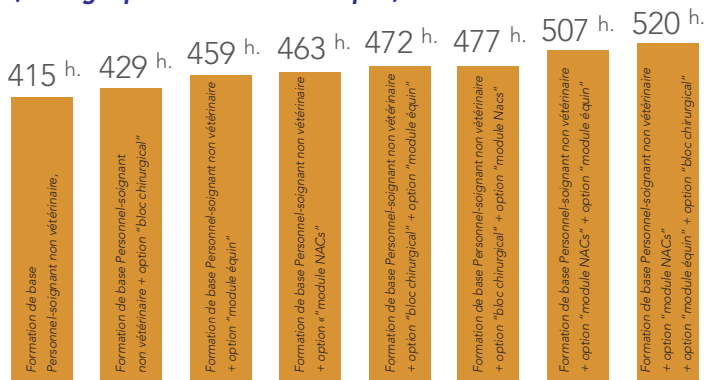
• Module assistance technique au bloc chirurgical (13.5 h.).

- Parasitologie canine, féline et rurale
- Travaux pratiques encadrés / Mises en situation
- Zootechnie canine, féline et rurale
- Passage de l'épreuve officielle du certificat de capacité animaux domestiques



## L'offre de formation

### Nombre d'heures de cours théoriques (les stages professionnels sont en plus)



À titre individuel, le cout pédagogique est de 9,15 € par heure de cours théorique + 100 € frais de dossier/frais d'inscription + 85€ pour le certificat de capacité "Animaux domestiques". Demandez-nous un devis pour les autres situations.



***Vous désirez créer un élevage  
de chiens, de chats...***

***Vous souhaitez développer  
une pension canine et féline...***

***Vous envisagez de proposer  
vos services auprès de  
particuliers propriétaires de  
chiens ou de chats (pet-sitter)...***

Quel que soit votre projet animalier, vous devez déposer en préfecture un dossier de demande de certificat de capacité pour les activités liées aux animaux domestiques.

Ce dossier comporte différentes pièces et notamment des justificatifs d'expérience et de formation tels que l'attestation de connaissances délivrée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. En effet, l'article L214-6 du Code Rural précise que: "La gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde, éducation, de dressage et

de présentation au public de chiens et de chats :

**1°** Font l'objet d'une déclaration au préfet,

**2°** Sont subordonnés à la mise en place et à l'utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale pour ces animaux,

**3°** Ne peuvent s'exercer que si au moins une personne, en contact direct avec les animaux, possède un certificat de capacité attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie.

**Les arrêtés du 16 juin et du 25 novembre 2014 ont précisé les organismes de formation habilités à former et à évaluer des personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.**

<http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/19/AGRE1428100A/jo/texte>

SCP des Rivières

N° d'activité 53350920335 est officiellement habilitée pour les espèces Chien et Chat (rivieres.formation@gmail.com)

**APIVET**

N° d'activité 53350949635 est partenaire de la SCP des Rivières et organise cette formation ainsi que l'épreuve officielle (contact@apivet.fr)

(Ces numéros d'enregistrement ne valent pas agrément de l'Etat).

# Action de formation pour l'obtention du certificat de capacité destiné aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

**Les candidats peuvent s'inscrire à la formation et l'évaluation pour l'espèce Chien ou l'espèce Chat ou les deux espèces animales Chien et Chat.**

Sans niveau de connaissances préalables requis, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien de ces deux espèces animales domestiques en renforçant la prise en compte du bien-être animal. Ces connaissances sont classées en huit domaines de compétences : "alimentation", "comportement", "logement", "droit", "reproduction", "santé animale", "transport" et "sélection". La formation a une durée de 21 heures lorsqu'elle concerne

une espèce animale : Chien ou Chat. Elle a une durée de 28 heures lorsqu'elle concerne les deux espèces animales : Chiens et Chats. À l'issue de la formation, les candidats reçoivent une attestation de formation datée, conforme à l'article L.6353-1 du Code du travail et mentionnant les catégories animales visées par l'action de formation.



## L'épreuve de contrôle des connaissances

L'épreuve de contrôle des connaissances se déroule selon une procédure et des modalités d'évaluation identiques sur l'ensemble du territoire.

L'épreuve est constituée d'un questionnaire à choix multiple dont la correction est automatisée.

Elle se déroule en un temps limité. Elle est fondée sur une banque de questions, actualisée et organisée en huit domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection.

## Modalités d'évaluation

Les modalités retenues sont détaillées dans le tableau ci-contre.

À l'issue de l'évaluation, chacun des candidats recevra un bordereau de score d'évaluation personnalisé avec la date de l'évaluation, le numéro de session, les catégories animales objets de l'évaluation et le seuil de réussite.

Nombre de catégories d'animaux soumis à évaluation	Nombre total de questions posées	Nombre de questions posées dans la 1 <sup>re</sup> catégorie	Nombre de questions posées dans la 2 <sup>e</sup> catégorie	Durée maximale de l'évaluation (min)	Conditions de réussite
1	30	30	(sans objet)	30	60% de réponses justes sur la totalité
2	45	23	22	45	60% de réponses justes sur la totalité + 45% bonnes réponses dans chaque catégories

## Le cout des formations

Le cout des formations est de :

- 230€ pour les 21,5 heures
- 302.5€ pour les 28,75 heures.

Ce cout comprend la formation pédagogique, le support de la présentation et l'épreuve de contrôle

de connaissances.

Il n'y a pas de possibilité de restauration dans les locaux, mais le centre commercial du Vert Buisson à Bruz est tout proche.

# Dossier de candidature - Entrée en formation



## Personnel-soignant non vétérinaire de Cabinet ou Clinique Vétérinaire

- Formation de base       Session de septembre 201\_\_  
 Option équine       Session de janvier 201\_\_  
 Option NACs  
 Option bloc chirurgical

## Certificat de capacité "Animaux domestiques"

Selon disponibilité, demandez le calendrier.

### Vos Coordonnées

M<sup>me</sup>  
 M.  
Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
À : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Votre situation familiale : \_\_\_\_\_  
N° Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Votre Niveau d'Études : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ 

### Votre situation actuelle

Êtes-vous en activité professionnelle?  Oui  Non  
Si oui, précisez votre profession : \_\_\_\_\_  
Date de début d'activité professionnelle : \_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'employeur \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Êtes-vous en formation ?  Oui  Non  
Si oui  Stagiaire  Étudiant  
Nom et adresse de l'établissement de formation \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autre :  Oui  Non Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

Êtes-vous en recherche d'emploi ?  Oui  Non

### Pensez à joindre

- Une photo d'identité (avec nom au verso).  
 Un Curriculum Vitae.  
 1 lettre de motivation pour l'entrée en formation.

### APIVET

SARL au capital de 5000 €

### Lieu de l'action

#### de formation :

Centre d'affaires CICEA  
3, rue du Courtil  
35170 BRUZ

Contact administratif :

(Siège social)

#### APIVET

8, rue Saint Maur  
35330 MERNEL  
**06 51 89 94 25**  
contact@apivet.fr

Organisme de Formation enregistré sous le n° 53350949635  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

RCS Rennes 800 902 462  
APE 8559A

### Comment nous avez-vous connus ?

Vétérinaire ou ASV :  Oui  Non  
Si oui, précisez la clinique : \_\_\_\_\_  
Conseiller d'orientation ou mission locale :  Oui  Non  
Si oui, précisez l'adresse : \_\_\_\_\_  
Salon Étudiant :  Oui  Non  
Si oui, précisez la ville : \_\_\_\_\_  
Site internet d'APIVET :  Oui  Non  
Autre site internet :  Oui  Non  
Si oui, précisez le site : \_\_\_\_\_  
Presse étudiante ou spécialisée :  Oui  Non  
Si oui, précisez le magazine : \_\_\_\_\_  
Relations personnelles :  Oui  Non

Retrouvez-nous sur

**facebook**

[www.apivet.fr](http://www.apivet.fr)



Formation aux métiers animaliers

  
**Api  
vet**  
Formations  
Faites un  
Métier  
de votre Passion